



Donnez de l'élan
à votre épargne
avec **Allianz + 2024**

Allianz attribuera, à effet du 31 décembre 2024, une majoration en complément du taux de participation aux bénéfices brut⁽¹⁾ du support en euros de vos contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite suivants :

- Épargne : contrat d'assurance vie Allianz Vie Fidélité, contrat de capitalisation Allianz Capitalisation Fidélité.
- Retraite : PER Individuel (Allianz PER Horizon, Allianz PER Pleine Retraite, Allianz PER Retraite TNS, Allianz PER Tellus TNS).

Cette majoration s'applique sous réserve de la présence d'un capital constitué sur le support en euros, à la date d'affectation de cette majoration en février 2025.

Cette majoration est valable exclusivement pour l'année 2024.

La majoration sera attribuée sur la **part du capital investi sur le support en euros**.

Elle s'ajoutera au taux de participation aux bénéfices brut⁽¹⁾ attribué au **31 décembre 2024**.

Pour les années ultérieures, seul le taux de participation aux bénéfices sera attribué à effet du **31 décembre**.

Allianz + 2024 Épargne

- Vous détenez ou adhérez en 2024 à un contrat Allianz Vie Fidélité ou Allianz Capitalisation Fidélité ou,
- vous transférez, au cours de l'année 2024, votre contrat⁽²⁾ vers Allianz Vie Fidélité ou Allianz Capitalisation Fidélité.

Vous bénéficiez alors de l'attribution de l'offre Allianz + 2024 Épargne sur les contrats Allianz Vie Fidélité ou Allianz Capitalisation Fidélité selon les critères suivants :

+ 0,25 %

Si vous avez opté pour l'option
Gestion Profilée ou l'option Access Plus

+ 0,25 %

Si vous ouvrez un PER individuel
(Allianz PER Horizon) en 2024

Ces deux majorations sont cumulables entre elles.

Bonus exceptionnel

Profitez également d'un complément de revalorisation de **1 % avant application des frais de gestion et prélèvements sociaux** pour la part investie sur le support en euros en 2024 des versements⁽³⁾ effectués entre le **1^{er} janvier 2024 et le 30 avril 2024**. Ce complément s'ajoute au taux de participation aux bénéfices annuel 2024.

Les modalités d'application de ce bonus sont définies dans la note d'information de ce bonus exceptionnel.

Par exemple : vous adhérez au contrat Allianz Vie Fidélité le 15 janvier 2024 avec un versement, dont une part est investie sur le support en euros, et vous ouvrez en même temps un PER Individuel Allianz PER Horizon.

Grâce à l'offre Allianz + 2024 Épargne, vous bénéficiez d'une majoration de + 0,25 % du taux brut⁽¹⁾ de participation aux bénéfices 2024.

Grâce au bonus exceptionnel, pour la part investie sur le support en euros du versement réalisé sur la période du bonus, vous bénéficiez d'une majoration de + 1 % du taux brut⁽¹⁾ de participation aux bénéfices.

(1) Avant application des frais de gestion et le cas échéant prélèvements sociaux et selon les modalités d'attribution prévues dans la notice d'information du contrat.

(2) Liste des contrats éligibles au transfert vers Allianz Vie Fidélité ou Allianz Capitalisation Fidélité disponible auprès de votre conseiller Allianz.

(3) Ne sont pas concernés par ce bonus :
- les versements réguliers,
- le capital transféré et l'éventuel versement réalisé simultanément en cas d'adhésion réalisée dans le cadre d'une transformation prévue à l'article 125 0 A du Code général des impôts.



Allianz + 2024

Retraite

Si vous détenez un PER Individuel (Allianz PER Horizon, Allianz PER Pleine Retraite, Allianz PER Retraite TNS ou Allianz PER Tellus TNS), vous bénéficiez de l'attribution de l'offre Allianz + 2024 Retraite, qui consiste à majorer la participation aux bénéfices sur les contrats PER individuels, selon les critères suivants :

+ 0,3 %

Si vous avez réalisé des versements supérieurs ou égaux à 5 000 €⁽⁴⁾ en 2024

+ 0,3 %

Si vous avez opté pour la gestion financière évolutive

+ 0,2 %

Si le montant de votre épargne présent sur votre PER Individuel au 31 décembre 2024 est compris entre 20 000 € et 99 999 €

ou

+ 0,4 %

Si le montant de votre épargne présent sur votre PER Individuel au 31 décembre 2024 est supérieur ou égal à 100 000 €

Cette majoration n'est pas cumulable avec la précédente.

Les différentes majorations sont cumulables entre elles.

Par exemple : vous détenez un contrat Allianz PER Horizon avec une épargne de 20 000 € sur lequel vous avez opté pour l'option de gestion financière évolutive et vous décidez de faire un versement de 5 000 € au cours de l'année 2024. Grâce à l'offre Allianz + 2024 Retraite, vous bénéficiez d'une majoration du taux brut⁽⁵⁾ de participation aux bénéfices de votre contrat de + 0,8 %.

La solidité d'une grand Groupe pour vous accompagner dans la durée

Présent dans 70 pays, Allianz est le 1^{er} assureur européen⁽⁶⁾ et la première marque d'assurance au monde⁽⁷⁾. C'est aussi un leader mondial de la gestion d'actifs. Avec plus de 5,2 millions de clients et 8 500 collaborateurs présents sur tout le territoire pour vous accompagner au quotidien dans la réalisation de vos projets, Allianz en France est un assureur solide.

Sa solidité s'illustre notamment au travers du ratio de solvabilité qui correspond à la richesse de l'entreprise rapportée à ses engagements vis-à-vis de ses assurés, y compris en cas d'événements exceptionnels non prévisibles. Ce ratio illustre la capacité d'un assureur à faire face à des crises financières, sanitaires mais également les conséquences des risques climatiques. Avec un ratio de solvabilité de 212 %⁽⁸⁾ dépassant largement le minimum de 100 % requis par la réglementation, le Groupe Allianz confirme sa capacité à servir l'intérêt de ses clients dans la durée.

(4) Sont inclus les versements libres, versements réguliers et transferts encaissés à partir de 5 000 € (montant total euros et supports en unités de compte).

(5) Brut de frais de gestion et selon les modalités d'attribution prévues dans la documentation contractuelle.

(6) 1^{ère} capitalisation boursière en Europe au 1^{er} janvier 2024.

(7) Selon le classement Interbrand des meilleures marques 2023.

(8) Valeur au 31 octobre 2023.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 681.879.255 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
340234962 R.C.S. Nanterre

Allianz Retraite

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régé par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 101.252.544,51 €
1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
824 599 211 R.C.S. Nanterre

www.allianz.fr



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques,
la RETRAITE, et l'EPARGNE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
27, boulevard des Italiens - 75002 Paris

www.ancre-vie.com

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

